



Section de la Haute Marne

Le 29 Mars 2013

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 29 mars 2013

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP Laure Alentado, Rachel Delacourt, Catherine Durand et Guillaume Tavin.

1) Approbation du PV du CTL du 11 septembre 2012

Ce PV n'ayant pu faire l'objet d'un vote lors du dernier CT de décembre, celui ci est soumis à l'approbation.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

2) Approbation du règlement intérieur du CTL

M. Colnot explique que lors du CTL ,de par sa nouvelle configuration, l'administration ne vote plus et dès lors que les représentants des organisations syndicales votent contre, l'administration est contrainte de re convoquer un CTL.

Ce document est élaboré par la Centrale et ne peut subir aucune modification.

Chaque représentant siégeant est en droit de demander la présence d'un expert sur l'un ou les points de l'ordre du jour. Aucune restriction n'est prévue quant à son origine, la présidente décide seule cependant d'accorder ou non la présence d'un expert.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4		1
CONTRE			
ABSTENTION		1	

3) **Compte rendu du budget 2012/budget 2013**

Mme Gabert présente le bilan du budget 2012 ainsi que le prévisionnel 2013. La DDFIP a subi une baisse de 7,40% de son budget, cependant l'équilibre budgétaire a pu être tenu grâce à une rationalisation des dépenses d'affranchissement.

Le renouvellement du parc informatique n'est plus systématique, il sera effectué seulement dans le cadre de remplacements d'appareils totalement défectueux.

Concernant les frais de déplacements relatifs aux formations, la Direction Générale abonde à l'euro près. A contrario des autres frais qui, eux, sont à la charge du budget départemental.

Une note de service sera prochainement éditée afin de rappeler les bonnes manières en matière de remboursement de frais, particulièrement déposer les demandes au plus proche de la dépense et bien codifier sous AGORA « stage » ou « mission ».

A la suite du Grenelle de l'environnement et l'obligation de l'administration exemplaire, tout véhicule de plus de 5 ans et plus de 100000 kms doit être sorti du parc automobile sous peine d'une amende de 10000 €.

2 véhicules risquent de sortir du parc d'ici la fin d'année, réduisant encore les possibilités de réservation.

Concernant 2013, un gel de 1,38% est prévu pour abonder le fonds national au profit des personnes handicapées.

L'utilisation de prestataires extérieurs pour faire l'archivage devra être réduite en raison d'une baisse de plus de 8% du budget 2013.

En ce qui concerne la brigade FI, le chef de brigade a été saisi afin de désigner un référent affecté à l'organisation de l'archivage. Une réponse est encore attendue.

Un problème d'archivage massif se pose également au CFP de St Dizier rue Brigadier Albert. Le service Budget Immobilier Logistique (BIL) déléguera un agent de service mais les agents du bâtiment seront mis à contribution. Question est posée sur l'obligation des agents de le faire ? Personne ne sera obligé mais la solidarité devra être de mise.

Suite aux nombreuses fuites d'eau provenant du toit de la DDFIP Rue Bouchardon (fonte des neiges et pluie abondante), la réfection de la cheminée à l'origine de l'inondation est prévue très prochainement.

Le déménagement des agents de la rue de Lorraine à rue Bouchardon va libérer des locaux qui seront destinés entre autre à la brigade FI dont le déménagement est prévu dernier trimestre 2013.

4) Bilan de la formation professionnelle 2012

Mme Sugneau présente le bilan, elle précise que le plan départemental sera annualisé à compter de 2014 et sera présenté lors du dernier trimestre 2013.

Elle rappelle les moyens humains, matériels et informatiques à disposition du service. Malgré la diminution importante de l'effectif, le service a réussi à maintenir la continuité de l'activité voire même l'améliorer.

Les stages « discrimination » et « déontologie », stages obligatoires pour l'ensemble des agents, vont être déployés dès juin et seront délocalisés sur les sites de St Dizier et Langres.

Aucune personne n'a demandé à mobiliser le Droit Individuel à la Formation en 2012, pour information la Direction Générale va adresser à toutes les directions le solde d'heures DIF par agent.

Elle précise également qu'un effort soutenu est réalisé pour favoriser la proximité des formations et notamment celles relatives aux préparations aux concours. De plus, un axe de mutualisation avec la DDFIP de l'Aube a été développé afin de limiter le déplacement des stagiaires.

M. Colnot explique que Mme Sugneau va partir du 13 mai au 26 juillet à l'ENFIP et que M. Martinelli assurera l'intérim en collaboration avec Mme Gabert sachant que les actions à venir sont déjà anticipées.

En conclusion, Mme Dupuy tient à souligner son entière satisfaction quant au travail réalisé.

5) Modification des horaires d'ouverture au public du CFP d'Andelot, de Nogent et de la DDFIP Rue Bouchardon

Conformément aux demandes émanant des responsables des trésoreries d'Andelot, de Nogent, des services Dépôts et services financiers et Comptabilité - Produits divers DDFIP, les horaires d'ouverture au public sont modifiés conformément à la demande des chefs de service et des agents concernés pour leur majorité.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
ABSTENTION			

6) Avenant au règlement intérieur du CFP d'Andelot, de Nogent et de la DDFIP Rue Bouchardon

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

7) Questions diverses

- Est évoquée l'expérimentation du pôle civiliste depuis le 1^{er} mars pour une durée de 6 mois rapprochement du pôle enregistrement et du Service de Publicité Foncière).

Mme Dupuy fournit aux représentants la fiche support et rappelle que le responsable du SIE reste seul compétent et responsable du pôle enregistrement.

Un bilan devrait être effectué à mi parcours.

- Service Publicité Foncière de St Dizier : les élus FO s'interrogent sur les conditions de travail des agents du SPF suite à la mutation de Mme Pecheur au 1^{er} janvier et au décès de Mme Damien.

M. Colnot espère que le mouvement de septembre parviendra à combler ce déficit d'agent. En attendant la brigade nationale est intervenue contribuant à une légère amélioration du nombre jours de retard.

Une dotation exceptionnelle en terme d'auxiliaires a été attribuée à hauteur de 20 semaines. Mme Dupuy ne s'interdit pas de demander à nouveau la brigade sachant que le SPF de St Dizier n'est pas en situation catastrophique par rapport à d'autres services au niveau national.

